



Luc-la-Primaube

# Ville de Luc-la-Primaube

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

Date de la convocation 05/07/2022
--------------------------------------

Date de mise en ligne de l'ordre du jour 05/07/2022
--

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 11 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze du mois de juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Luc-la-Primaube, s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe SADOUL, Maire et Président de la séance.

**Étaient présents :** Mme GOMBERT Dominique, M. BESSIERE Alain, Mme CENSI Martine, M. ALBINET Cédric, Mme PETIT Florence, M. THUERY Yves, Mme BAILLET-SUDRE Isabelle, M. DELHEURE Christian, M. PORTAL Laurent, Mme VAYSETTES Ghislaine, Mme ROQUES-LIENARD Françoise, M. BARBIER DE REULLE Dominique, Mme DOUZIECH Véronique, Mme GAMEL Catherine, M. CASTANIE Christophe, Mme LACAZE Marie-Paule, Mme COLONGES Catherine, Mme CAVALIE Gwilaine, Mme SALVAT Marlène, M. ROMIGUIERE David, M. BARTHES Nicolas, Mme BEDEL Sarah et M. MAYMARD Benjamin.

**Représentés :** M. CATALA Guy, M. VERVIALLE Sébastien, M. VACQUIER Nicolas, Mme MAZARS Florence ayant donné respectivement procuration à M. BESSIERE Alain, Mme GOMBERT Dominique, M. THUERY Yves, M. DELHEURE Christian.

**Absent :** M. CISTERNINO Alain.

**Secrétaire de séance :** M. MAYMARD Benjamin.

**220711DL05**

### **ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : avancement de grade année 2022**

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc aux membres du Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre à un agent de bénéficier de l'avancement de grade, en accord avec les critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion.

Il est par conséquent proposé de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

- Création de l'emploi d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet
- Suppression de l'emploi d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

**Les membres de la commission « Projet urbain et Lien social » réunis le jeudi 30 juin 2022 ont émis un avis favorable à ce projet de délibération.**

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la modification du tableau des effectifs telle que proposée, ci-dessus.**

Fait et délibéré à Luc-la-Primaube, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Philippe SADOUL

Certifié exécutoire par Monsieur le Maire,  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 18/07/22  
Et de la publication le 18/07/22



Le Maire

Jean-Philippe SADOUL

Mairie - 6 place du Bourg - 12 450 Luc-la-Primaube  
Tel : 05.65.71.34.20 - E-mail : [mairie@luc-la-primaube.fr](mailto:mairie@luc-la-primaube.fr)  
[www.luc-la-primaube.fr](http://www.luc-la-primaube.fr)

## **Accusé de réception d'un acte en préfecture**

Objet de l'acte : Adaptation du tableau des effectifs : avancement de grade  
année 2022

---

Date de décision: 11/07/2022

Date de réception de l'accusé 18/07/2022

de réception :

---

Numéro de l'acte : 220711DL05

Identifiant unique de l'acte : 012-211201330-20220711-220711DL05-DE

---

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .1

Fonction publique

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

---

Nom du fichier : 5- Adaptation du tableau des effectifs.docx ( 99\_DE-012-  
211201330-20220711-220711DL05-DE-1-1\_1.pdf )